

CNAMGS

La faillite pointe à l'horizon

Par Jean Michel Sylvain

C'est un signal qui doit désormais préoccuper les assurés de la Caisse nationale d'assurance maladie et de la garantie sociale (Cnamgs). Toutes les pharmacies de Libreville à deux exceptions près, refusent de prendre en compte les ordonnances médicales délivrées aux assurés de cette caisse. Un paiement comptant leur est désormais exigé. La Cnamgs, selon plusieurs pharmaciens, éprouve le plus grand mal à payer ses dettes vis-à-vis de leurs officines, mettant ainsi à mal les comptes de ces structures.

Au démarrage de sa campagne électorale avant l'heure, Bongo Ondimba Ali - BOA -, s'était rendu à la pharmacie Les forestiers, en compagnie du directeur général de la Cnamgs, « le frère » Michel Mboussou. Devant les caméras des chaînes publiques gabonaises, BOA voulait démontrer que la Cnamgs assurait toujours sa mission vis-à-vis des populations. Il a suffi de quelques semaines pour que ce grossier mensonge soit démonté.

La faillite à venir de la Cnamgs avait été prédite au regard des dérives constatées dans la gestion de cet organisme public pourtant suffisamment pourvu en ressources financières. Dès

2014, une étude de l'Organisation mondiale de la santé (ONS) avait déjà tiré la sonnette d'alarme sans que le gouvernement n'en tienne compte. Ce qu'elle avait prédit pourrait bientôt se réaliser. La réaction des pharmaciens, qui sera sans doute suivie par les cliniques privées et les hôpitaux, pour les mêmes raisons, n'est que le réflexe logique de chefs d'entreprises qui refusent de mettre en danger leurs entreprises et leurs personnels à cause de l'amateurisme de BOA.

La Cnamgs est une entreprise prospère en termes de recettes. Aux cotisations des salariés du public et du privé (6,6% de la masse salariale), s'ajoutent des taxes et impôts appelés Redevance Obligatoire à l'Assurance Maladie (ROAM). « Les sociétés de téléphonie mobile versent à l'État 10 % de leur chiffre d'affaires hors taxe, et les sociétés de transferts d'argent prélèvent une taxe de 1,5 % sur tous les transferts à l'étranger (hors zone Cemac) qu'ils reversent à l'État à titre de ROAM », peut-on lire dans l'étude de l'OMS. A ces ressources publiques s'ajoutent les recettes propres de la Caisse, et une subvention de fonctionnement allouée chaque année par l'Etat. Au final, la boîte du professeur Mboussou engrange chaque année près de 40 milliards de

Les sociétés de téléphonie mobile versent à l'État 10 % de leur chiffre d'affaires hors taxe, et les sociétés de transferts d'argent prélèvent une taxe de 1,5 % sur tous les transferts à l'étranger (hors zone Cemac) qu'ils reversent à l'État à titre de ROAM

FCFA de recettes. « Elles sont passées d'environ 10 milliards de francs CFA en 2008 à plus de 37 milliards de francs CFA en 2011. Cet accroissement s'explique par le doublement des revenus de la ROAM, qui est passée de huit milliards en 2008 à plus de 17 milliards de francs CFA en 2011. Le démarrage des activités du fonds des agents publics de l'État en 2011 a également permis de collecter environ 17 milliards de francs CFA de cotisations sociales. »

Comment se fait-il que cette institution puisse éprouver le plus grand mal à payer ses fournisseurs au point de risquer de causer leur faillite ? La réponse des experts de l'OMS est sans appel et montre que la caisse est victime de la mal gouvernance. « Les dépenses de prestations sanitaires sont passées de 446 610 000 francs CFA en 2009 à 14 012 153 407 francs CFA en 2012. Ces dépenses ont été multipliées par vingt en trois ans. Cette augmentation des

dépenses de santé peut s'expliquer en partie par l'immatriculation progressive des populations. Mais la comparaison entre les dépenses de santé de 2011 et celles de 2012 montre un doublement des dépenses de santé, alors que le taux d'accroissement des nouvelles immatriculations durant la même période a été de moins de 10 %. L'augmentation de ces dépenses de santé est donc en partie liée à la surconsommation de soins, notamment des médicaments, et à la surprescription des prestations (...) » Pourquoi y a-t-il surconsommation des médicaments ou surprescription des prestations ? Michel Mboussou, qui laisse cette dérive s'opérer, a sans doute un intérêt pour que cette situation perdure. Au point que les spécialistes avaient annoncé en 2014 que « (...) d'ici cinq ans, si la courbe d'évolution reste la même, les dépenses de santé

seront identiques à la ROAM, et d'ici une dizaine d'année, le fonds des Gabonais économiquement faibles pourraient être déficitaires si des recettes supplémentaires ne sont pas trouvées (...) » Il faut croire qu'on y est parvenu beaucoup plus vite que prévu.

Enfin, les coûts de fonctionnement de cette caisse sont sans commune mesure et pèsent sur la capacité de cette structure à assumer ses missions. Les dépenses consacrées aux coûts administratifs

de la Cnamgs, peut-on lire dans ce rapport, « représentent en moyenne 25 % de ses ressources. Ces chiffres restent supérieurs aux normes fixées par l'OCDE (6-7 %) (...) »

BOA a ainsi réussi l'exploit de transformer en tiroir-caisse à son profit, une œuvre sociale qui devait aider les Gabonais, au risque de la conduire inexorablement vers une faillite certaine si des mesures fortes ne sont mises en œuvre.

Affaire BR Sarl Une plainte déposée au tribunal de Paris

Par Arthur Page

l'escroquerie bénie par le gouvernement gabonais via l'entreprise de micro crédit BR Sarl va connaître d'au-

